



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Antoine HOAREAU		

### **Membres absents :**

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**VITAGORA – Convention de partenariat triennale d'objectifs et de moyens 2022-2024**

Lancé il y a 15 ans par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé se classe aujourd'hui selon l'évaluation menée par l'État dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants.

Pour rappel, les travaux de Vitagora se basent sur la thématique principale « de l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs ». Ses objectifs sont déclinés sur trois domaines d'actions stratégiques qui sont :

- Plaisir gustatif
- Préservation du capital santé
- Préservation de l'environnement

Avec un périmètre d'intervention élargi à la région parisienne, le pôle peut se prévaloir aujourd'hui de 653 membres actifs dont 367 entreprises cotisantes en 2021 nombre en progression constante depuis, ce qui lui permet d'être l'un des rares pôles français à avoir un budget majoritairement financé par des fonds privés (60%). 80% des adhérents sont situés dans un rayon de 150 km autour de Dijon et 85% des entreprises adhérentes sont des PME.

Après la fusion-absorption de l'AREA Bourgogne-Franche-Comté, antenne régionale du syndicat professionnel de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) en 2019, le pôle a redéployé ses activités en proposant des actions collectives aux PMI adhérentes : transfert de technologie, usine efficiente en eau, qualité et traçabilité en agro-alimentaire, performance industrielle, promotion des métiers et de la filière, accompagnement marchés. En 2021, Vitagora a formé 150 personnes en 27 sessions de formation et intéressé près de 550 participants à ses 31 webinaires.

Le pôle Vitagora assure des missions pour le compte de la Région BFC dont l'une sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et pour le compte de la DRAAF BFC dont une action collective « construire avec le consommateur ».

Il s'investit dans la promotion des emplois et des métiers de l'alimentation en partenariat avec Creativ'21 : les deux structures ont créé ensemble « la Voix des Talents » qui s'adresse principalement aux collégiens en fin de 3<sup>ième</sup> pour susciter une orientation positive vers les métiers technologiques variés de cette filière.

Le pôle emploie 26 collaborateurs permanents et permet aux projets innovants d'accéder plus vite à leurs marchés, tout en contribuant au rayonnement international de l'excellence française. L'activité à l'international concerne plus de 25% des adhérents : en 2021, un bureau a été ouvert au Japon en collaboration avec le NARO (National Agriculture and Food Research Organisation) et un autre au Rwanda. Le projet européen Global Future ciblé sur 4 pays (Japon, Corée du Sud, Singapour et Thaïlande) vise à accompagner les PME à la durabilité environnementale.

Vitagora développe un accélérateur de start up, le Toaster Lab. En 2021, 12 entreprises accompagnées ont été lauréates de divers concours leur ouvrant des possibilités de levées de fond.

Dijon Métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon Métropole et Vitagora. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

### **Missions et objectifs :**

Vitagora a pour ambition de devenir le leader mondial de l'innovation alimentaire et de faire rayonner Dijon comme capitale mondiale de l'alimentation durable. Pour cela Vitagora poursuit un triple objectif :

- 1 Faciliter la collaboration entre les membres académiques et industriels de Vitagora pour développer des produits et services à forte valeur ajoutée, tout en levant des verrous scientifiques et technologiques,
- 2 Contribuer et renforcer l'attractivité de son écosystème local, pour attirer des jeunes pousses ou des entreprises plus matures sur son territoire dans le domaine de l'AgriFoodTech
- 3 Développer des services et outils innovants qui permettront d'améliorer le système alimentaire, dans sa composante locale et mondiale, pour le rendre plus durable (ex. microorganismes appliqués à la transition alimentaire).

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, permet la conduite d'actions ambitieuses et efficaces pour le territoire et les acteurs qui y sont implantés. Vitagora est à présent en capacité de proposer aux start-ups, PME et ETI du territoire un parcours d'accompagnement plus complet, qui les inciteront à se développer sur son territoire.

L'appui financier en subvention est également justifié par le fait que Vitagora poursuit son développement au sein de Dijon Métropole, tout en contribuant au développement de nouvelles activités économiques en lien avec ses partenaires (AgrOnov, DECA BFC, GPPR, SATT Sayens, etc). Le périmètre thématique et géographique de Vitagora (tant sur le plan local qu'au niveau international) lui confère un rôle central dans la structuration de l'écosystème agroalimentaire et fait de Vitagora un acteur majeur pour conduire les actions visant à accompagner les transitions agroécologique et agroalimentaire, en impliquant les citoyens-consommateurs et en les plaçant au cœur du système alimentaire territorial.

La convention se décline en 3 fiches-actions, dont le détail se trouve en annexes de la délibération :

- 1 Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de services extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitagora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitagora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.
- 2 Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et en faisant de Vitagora l'acteur de référence sur le thème du « numérique au service de la transition alimentaire ».
- 3 Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable, et faire de Dijon Métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'événements de promotion et d'attractivité à Dijon, l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec le service relations internationales de la Ville de Dijon.

Afin de mener ce programme de développement, l'association sollicite un accompagnement financier d'un montant de 420 000 € sur 3 ans conformément au plan de financement suivant :

COMPTE DE RESULTAT CHARGES	Budget prévisionnel 2022-2024	COMPTE DE RESULTAT PRODUITS	Budget prévisionnel 2022-2024
60 Achats	135 000	706-7-708 Facturations Diverses	1 474 743
61 Services extérieurs	183 000	74 Contribution collectivités+état <i>dont Dijon Métropole</i>	2 707 257 420 000
62 Autres charges externes	879 000	75 Cotisations Adhérents + Partenaires	2 220 000
623-625 Missions internationales	210 000		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	120 000		
64 Charges de personnel	4 800 000		
68 Amortissements des immobilisations	75 000		
<b>Total des charges</b>	<b>6 402 000</b>	<b>Total des Produits</b>	<b>6 402 000</b>

	2022	2023	2024
Actions innovation	50 000	45 000	40 000
Actions AgriFoodTech	75 000	72 000	70 000
Actions internationale	25 000	23 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>140 000</b>	<b>130 000</b>

Le projet pluriannuel affiche une augmentation de l'autofinancement privé des activités de l'association par le biais de prestations et de l'augmentation des membres cotisants. La subvention de Dijon Métropole reste annuelle et son montant sera délibéré chaque année au vu du compte-rendu de Vitagora présentant les résultats dans l'atteinte d'objectifs de l'année précédente, ainsi que le programme opérationnel de l'année suivante et son plan de financement. Ces éléments sont consignés dans un avenant annuel à la convention pluriannuelle.

#### Subvention de fonctionnement pour l'année 2022 :

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2022, Vitagora sollicite une subvention de 150 000 € décomposée comme suit :

- 50.000 € pour le programme d'innovation ;
- 75.000 € pour le programme AgriFoodTech
- 25.000 € pour les actions à l'international

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % à la signature de la convention et le solde de 50 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention pluriannuelle d'objectif avec vitagora pour les années 2022-2023-2024 ;
- **d'attribuer** une subvention de 150.000 € au pôle de compétitivité VITAGORA au titre de son fonctionnement pour l'année 2022 ;

- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN      POUR : 37

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN